

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 6 juin 2023

Délibération n°21 - 2023 relative à la modification des annexes financières des DU CMI

Vu le code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des annexes financières des diplômes universitaires suivants :

- DU CMI Biotechnologies et AgroRessources,
- DU CMI Informatique et Simulation Numérique.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Dossier DU **CMI**

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : **12/06/23**

Document mis en ligne le : **12/06/23**